Marie Moret à Édouard de Boyve, 16 août 1897

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-58
Collation2 p. (332r, 331r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Édouard de Boyve, 16 août 1897, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 26/09/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46818

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eMoret, Marie (1840-1908)
Lieu de rédactionGuise (Aisne) – Familistère
DestinataireBoyve, Édouard de (1840-1923)
Lieu de destinationSaint-Aubin-Sauges (Suisse)

Description

RésuméInforme de Boyve que Fabre est partie du Familistère pour aller chez sa fille à Castelsarrasin, où elle a fait suivre la carte postale du 14 août 1897 adressée par de Boyve à Fabre. Sur le changement d'imprimeur du *Devoir* : réponse à la demande de renseignements faite par de Boyve. Marie Moret fait l'historique du changement d'imprimeur du journal *Le Devoir* : averti par le fils Laporte, que veuve

Laporte allait céder l'imprimerie ; après le décès du père, le départ du fils aîné et l'incertitude de la situation du second fils en raison du service militaire, elle avait perdu confiance dans la solidité de la maison Laporte et pensait à changer d'imprimeur ; elle a essayé de faire imprimer le journal à Paris grâce à Pascaly, mais elle s'est finalement entendue avec l'imprimerie Chastanier à Nîmes ; la décision de changer d'imprimeur est ainsi indépendante des successeurs de veuve Laporte et elle est intervenue avant d'avoir connaissance du plan des ouvriers de Laporte. Elle fait remarquer à de Boyve que *Le Devoir* « est une revue d'un bien insignifiant tirage : 300 exemplaires ».
SupportLa dernière page de la lettre est copiée sur la partie droite du folio 331r, dont la partie gauche est occupée par la copie de la fin de la lettre à Marie Dossogne du 15 août 1897. Le nom du correspondant, de Boyve, est manuscrit au crayon bleu sur la copie de la lettre à la suite de l'appel de la lettre « Cher Monsieur ».

Mots-clés

Administration et édition du journal Le Devoir, Imprimerie
Personnes citées

- Cros, Juliette (1866-)
- Fabre, Auguste (1839-1922)
- Imprimerie Chastanier
- Laporte, Émile
- Laporte, Jules (-1893)
- Laporte [madame]
- Pascaly, Charles-Jules (1849-1914)
- Roger et Laporte

Lieux citésCastelsarrasin (Tarn-et-Garonne)
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 28/03/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46818?context=pdf

Guise Familistère
16 août 1897

Cher Monsieur de Boyle

M. Dabre est parti ; il repasse ici le 20 et m'envoie chez sa belle-mère à Castelnaudary. Votre carte postale du 14 m'a rassuré pour le cas où il y aurait eu quelque chose d'urgent à photographier. J'ai vu que vous serviez beaucoup des renseignements obtenus et m'y suis prêté de mon mieux. Les voici donc :

Un mois avant l'avoir connu, j'ai vu chez un libraire de la place des Victoires, je crois, une affiche disant que le fils Lapointe, que sa mère allait céder à l'Imprimerie Nationale.

Or depuis le départ de père Lapointe, le fils aîné est un incapable, de vieux de secondaire à cause de son état militaire. J'étais fatigué de la marche de la maison et n'en laissais le soin que par bon souvenir. Le transport lui donc bien plus que je vous avoue. Madame Lapointe partie, j'aurais voulu faire imprimer à Paris par les soins de M. Pascalis. Je n'ai pu organiser la chose. Je me suis entendu avec M. Chartonier de Nancy. Nous le verrons. Monsieur le transport a eu lieu pour le compte dans de conditions absolument étrangères aux successeurs qu'ils y [illegible]

solaires et les soins
de la fête de l'Espérance.
Madame Daulet me
prie de l'accuser
réception de ta lettre
qui a eu tant
d'écho de sentiments
et de bon souvenirs.
Elle n'a pas un
moment à elle.

Lanoste que sa mère allait

soient de Madame
Lanoste.

Mais n'est-ce pas
trop s'occuper d'une
femme d'un bien insignifiant
triage : 330 centimes ! et pas le moindre
espoir de développement,
au contraire . . . . .

Agréez je vous prie,
cher Monsieur, l'expression
des meilleurs souvenirs
de toute la famille,
pour vous et la vôtre

Bien cordialement
votre
mme et Mgr Gaudin
successeur